

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

REÇU LE 11 AVR. 2018



L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

BUDGET PRINCIPAL

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 2 881 719.28 €

Le budget primitif 2017 diminue de 1.53 % par rapport au budget voté en 2017, ce qui représente une baisse de volume de 44 912.92 €.

1.1. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	Variation 2018/2017	Variation %
013 – Atténuation de charges	14 000.00 €	5 000.00 €	- 9 000.00 €	- 64.29 %
70 – Produits des services	58 119.00 €	65 838.00 €	+ 7 719.00 €	+ 13.28 %
73 – Impôts et Taxes	1 373 094.00 €	1 406 710.00 €	+ 33 616.00 €	+ 2.45 %
74 - Dotations et participations	434 447.00 €	421 740.00 €	- 12 707.00 €	- 2.92 %
75 – Autres produits de gestion courante	90 400.00 €	84 469.00 €	- 5 931.00 €	- 6.56 %
77 – Produits exceptionnels	710.00 €	19 483.18 €	+ 18 773.18 €	+ 2 744 %
002 – Résultat antérieur reporté	955 862.20 €	878 479.10 €	- 77 383.10 €	- 8.10 %
TOTAUX	2 926 632.20 €	2 881 719.28 €	- 44 912.92 €	- 1.53 %

Les recettes se répartissent comme suit :

- le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 48.81 % des ressources de la ville.

- le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour 14.64 % des recettes de fonctionnement.

- enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2017.

1.1.1. Les atténuations de charges (Chapitre 013) – 5 000.00 €

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

1.1.2. Les produits des services (Chapitre 70) – 65 838.00 €

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses, tels que les concessions cimetièrre, les redevances d'occupation du domaine public, l'accueil de loisirs sans hébergement/Garderie, les remboursements de la Caisse des Ecoles.

1.1.3. Les impôts et taxes (Chapitre 73) – 1 406 710.00 €

Ce chapitre comprend le montant des impositions directes. A cela s'ajoute l'attribution de compensation ainsi que le fonds National de Garantie Individuelle des Ressources. D'autres sources de recettes, non négligeables sont les taxes sur l'électricité et additionnelles aux droits de mutation.

1.1.4. Les dotations et participations (Chapitre 74) – 421 740.00 €

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, le fonds de compensation de TVA sur les travaux réglés en fonctionnement, le remboursement des emplois avenir, mais également les participations du Département, Caisse d'Allocations Familiales ou Communauté de Communes.

1.1.5. Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) – 84 469.00 €

Ces recettes proviennent, en majorité, des revenus des immeubles en location. Cette année, une vente sur le budget lotissement devant être réalisée, il est prévu un excédent.

1.1.6. Les produits exceptionnels (Chapitre 77) – 19 483.18 €

Ce chapitre comprend essentiellement des remboursements des sinistres par les assurances. Cette année, une écriture est prévue concernant le budget lotissement.

1.1.7. Le résultat de fonctionnement reporté (Chapitre 002) – 878 479.10 €

Il s'agit du montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2017 ainsi que la trésorerie du Budget Assainissement dont la compétence est reprise par la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (44 244.90 €).

2. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	Variation 2018/2017	Variation %
011 – Charges à caractère général	549 900.00 €	559 750.00 €	+ 9 850.00 €	+ 1.79 %
012 – Charges de personnel	934 771.00 €	920 000.00 €	- 14 771.00 €	- 1.58 %
014 – Atténuation de produits	80 000.00 €	40 000.00 €	- 40 000.00 €	- 50.00 %
65 – Autres Charges de gestion courante	189 719.00 €	209 929.55 €	+ 20 210.55 €	+ 10.65 %
66 – Charges financières	15 622.00 €	19 244.68 €	+ 3 622.68 €	+ 23.19 %
67 – Charges exceptionnelles	16 050.00 €	64 294.90 €	+ 48 244.90 €	+ 400 %
023 – Virement à l'investissement	1 137 942.20 €	1 065 872.15 €	- 72 070.05 €	- 6.33 %
042 – Opérations d'ordre	2 628.00 €	2 628.00 €	0.00 €	0.00 %
TOTAUX	2 926 632.20 €	2 881 719.28 €	- 44 912.92 €	- 1.53 %

Hors gestion comptable et financière et reversements fiscaux, les dépenses de fonctionnement augmentent globalement de 0.13 %. Les enveloppes de subvention sont globalement maintenues et la subvention CCAS est reversée cette année.

Les frais financiers sont ajustés dans un contexte de taux faibles et d'emprunts vieillissants, tout en prévoyant les intérêts de la dette d'un nouvel emprunt de 1 500 000.00 € en cours d'année.

Le volume des amortissements reste identique à l'année précédente.

Les ressources humaines (charges de personnel, indemnité des élus et frais de formation ou d'intervention) représentent 34.62 % des dépenses de fonctionnement contre 34.35 % pour le budget voté en 2017.

1.2.1. **Les dépenses générales** (Chapitre 011) – 559 750.00 €

1.2.1.1. Achats et variation des stocks (Article 60) - 254 000.00 €

Ces dépenses sont des dépenses courantes telles que le paiement de l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation, la fourniture de petit équipement ou de vêtements de travail, les fournitures administratives ou scolaires.

1.2.1.2. Services extérieurs (Article 61) – 186 800.00 €

Ces dépenses concernent des travaux réalisés par des entreprises extérieures notamment les contrats de prestations de services, les locations immobilières et mobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, l'entretien du matériel roulant et autres, la maintenance, l'assurance ou la documentation générale et technique.

1.2.1.3. Autres services extérieurs (Article 62) – 96 850.00 €

Ces dépenses sont liées à des dépenses de personnel extérieur au service, les honoraires, les publications, les transports et déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais bancaires.

1.2.1.4. Impôts, taxes et versements assimilés (Art. 63) – 22 100.00 €

Ces dépenses concernent des versements à des administrations ou autres organismes ainsi que tous les impôts directs et indirects, les taxes sur les véhicules.

1.2.2. **Les dépenses de personnel** (Chapitre 012) – 920 000.00 €

Ce chapitre concerne la rémunération du personnel titulaire, non titulaire et emploi d'insertion ainsi que les charges sociales correspondantes.

1.2.3. **Les atténuations de produits** (Chapitre 014) – 40 000.00 €

Ce chapitre retrace les impôts et taxes reversés à l'Etat par le fonds de péréquation.

1.2.4. Les Charges de gestion courante (Chapitre 65) – 209 929.55 €

Ce chapitre comprend les redevances de licences, le déficit des budgets annexes, les indemnités des maires et adjoints, les pertes sur créances irrécouvrables, les contingents et participations obligatoires, les subventions de fonctionnement versées.

1.2.5. Les intérêts de la dette (Chapitre 66) – 19 244.68 €

Ce chapitre regroupe la charge des intérêts suite à des remboursements d'emprunts.

1.2.6. Les dépenses exceptionnelles (Chapitre 67) – 64 294.90 €

Ce chapitre englobe les charges exceptionnelles sur opérations de gestion, les titres annulés sur l'exercice n-1, les subventions versées aux personnes de droit privé. Cette année, suite au transfert à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye de la compétence Assainissement, l'excédent est prévu pour être reversé en intégralité (44 244.90 €).

1.2.7. Le virement à la section d'investissement (Chapitre 023) – 1 065 872.15 €

Cette même somme est inscrite en recette d'investissement. Elle contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

1.2.8. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 042) – 2 628.00 €

Ce chapitre contient les valeurs comptables des immobilisations cédées et les amortissements des matériels achetés les années précédentes.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT – 4 714 350.70 €

Le budget primitif 2018 augmente de 12.93 % par rapport au budget voté en 2017, ce qui représente une augmentation de volume de 539 709.49 €.

2.1. Recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018
13 – Subventions d'investissement	463 943.00 €	899 840.00 €
16 – Emprunts	1 500 000.00 €	2 001 000.00 €
10 – FCTVA, Taxe aménagement	68 221.00 €	88 850.00 €
1068 – Affectation de la section fonctionnement	839 162.01 €	501 870.25 €
1068 – Affectation Résultat Assainissement	0.00 €	11 120.99 €
23 - Participation travaux SIAEP	20 975.00 €	0.00 €
26 – Titres de participations	0.00 €	500.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	16 973.55 €
024 – Produits des cessions	141 270 €	5 000.00 €
021 – Virement du fonctionnement	1 137 942.20 €	1 065 872.15 €
040 – Dotations aux amortissements	2 628.00 €	2 628.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
001 – Résultat antérieur (S.A.B.L.)	1 160.04 €	0.00 €
001 – Résultat antérieur Commune		131 816.75 €
001 – Résultat déficitaire Service Assainissement		- 11 120.99 €
TOTAUX	4 175 301.25 €	4 714 350.70 €

Les recettes sont constituées par :

- les subventions d'investissement,
- un emprunt d'équilibre de 2 000 000.00 €,
- le remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement,
- l'affectation du résultat y compris le déficit du Service Assainissement à transférer à la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye,
- la vente de l'action INGENOV 45,
- les écritures liées aux lotissements,
- le produit des cessions,
- les recettes d'amortissement,
- le résultat antérieur reporté diminué du déficit du Service Assainissement.

2.2. Dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018
20 – Immobilisations incorporelles	4 698.00 €	9 084.00 €
21 – Immobilisations corporelles	48 195.00 €	118 701.00 €
23 – Immobilisations en cours	3 538 695.24 €	4 505 116.52 €
13 – Subventions d'investissement	16 991.00 €	0.00 €
16 - Emprunts	84 016.00 €	64 276.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	17 173.18 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
001 – Résultat antérieur	482 706.01 €	0.00 €
TOTAUX	4 175 301.25 €	4 714 350.70 €

Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

☞ Travaux d'agencement et d'aménagement de terrains

- Aménagement Rond-Point Super U,
- Installation d'une clôture et de digicode au camping,
- Construction d'un ossuaire au cimetière
- Aménagement pelouse du stade.

☞ Travaux de bâtiments :

- Aménagement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire,
- Construction école maternelle et restaurant scolaire,
- Etanchéité et consolidation Eglise,
- Travaux chauffage AIJ/RASED,
- Eclairage Maison de Pays,
- Remise aux normes de tableau électrique Mairie,
- Démolition hangar Rue du Pilon,
- Travaux menuiseries extérieures Salle Dugué.

☞ Travaux de voirie :

- Travaux fossé La Fontaine,
- Décorations de Noël,
- Travaux de défense incendie,
- Travaux vidéo-protection.

☞ Travaux d'Eclairage Public :

- Travaux Eclairage remparts, Monuments aux morts, armoire de commande et régulateur tension.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZA LA CHAMPAGNE

Les Sections de fonctionnement et d'investissement du Lotissement ZA La Champagne s'équilibrent à la somme de 16 973.55 € correspondant au montant des stocks initiaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a repris les compétences.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VARICHARDS

La Section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 27 029.11 €.

La Section d'investissement s'équilibre à la somme de 12 958.22 €.

Il reste 7 terrains à vendre.

BUDGET DU C. C. A. S.

- La section Fonctionnement s'équilibre ainsi : 44 600.00 €
- Il n'y a pas de section Investissement.

Comptes	Libellé	B.P. 2017	B. P. 2018
011	Charges à caractère générale	29 000.00 €	32 600.00 €
6042	Achats d'études, prestations de services	26 000.00 €	30 000.00 €
6225	Indemnités au Comptable du Trésor	100.00 €	0.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	2 900.00 €	2 600.00 €
65	Autre charges de gestion courante	13 007.50 €	12 000.00 €
6558	Autres contributions obligatoires	2 000.00 €	2 000.00 €
6568	Autres secours	11 007.50 €	10 000.00 €
	<u>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</u>	<u>42 007.50 €</u>	<u>44 600.00 €</u>

002	Excédent de fonctionnement reporté	16 007.50 €	11 782.60 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	19 000.00 €	28 817.40 €
706	Prestations de services	19 000.00 €	28 817.40 €
70878	Par d'autres redevables	0.00 €	0.00 €
74	Dotations, subventions et participations	7 000.00 €	4 000.00 €
7473	Participation : Département	0.00 €	0.00 €
7474	Participation : Commune	7 000.00 €	4 000.00 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	42 007.50 €	44 600.00 €

BUDGET CAISSE DES ECOLES

Il gère le restaurant scolaire et regroupe cinq communes BONNY-sur-LOIRE, BATILLY EN PUISAYE, DAMMARIE EN PUISAYE, FAVERELLES et THOU.

1. Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à la somme de 100 352.21 €

Une subvention exceptionnelle de 4 982 € calculée au prorata du nombre d'enfants par commune a été votée malgré l'excédent important de l'investissement qui ne peut pas être utilisé pour équilibrer la section de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	Variation 2018/2017	Variation %
011 – Charges à caractère général	59 883.40 €	58 664.23 €	- 1 219.19 €	- 2.07 %
012 – Charges de personnel	38 960.00 €	39 692.00 €	+ 732.00 €	+ 1.87 %
65 – Autres Charges de gestion courante	310.00 €	380.00 €	+ 70.00 €	+ 22.58 %
67 – Charges exceptionnelles	0.00 €	320.00 €	+ 320.00 €	+ 100 %
68 – Dotation aux amortissements	1 413.00 €	1 296.00 €	- 117.00 €	- 8.28 %
TOTAUX	113 721.00 €	100 352.21 €	- 13 368.79 €	-13.33 %

Dotations aux amortissements : en diminution suite à l'arrêt des amortissements du matériel depuis le 31/12/2015

2. Section d'investissement

Elle s'équilibre à la somme de 38 312.75 € en raison du résultat d'investissement de 37 016.75 € et de l'amortissement du matériel. L'acquisition d'une armoire positive est prévue.

